

**Bruxelles, le 23 novembre 2023
(OR. en)**

15321/23

**JEUN 257
SOC 760
EMPL 544**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la promotion de l'intégration de la jeunesse dans les processus décisionnels de l'Union européenne

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil visées en objet, approuvées par le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" lors de sa session tenue le 23 novembre 2023.

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la promotion de l'intégration de la jeunesse¹ dans les processus décisionnels de l'Union européenne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

TENANT COMPTE DE CE QUI SUIT:

1. La série de crises économiques et sociales survenues ces dernières années, conjuguée à la crise climatique et sanitaire mondiale liée à la COVID-19, ainsi que les répercussions de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, entre autres, ont eu une incidence profonde sur les jeunes, exacerbant les inégalités et les violations des droits de l'homme, tout en accentuant la complexité des défis auxquels les jeunes sont confrontés chaque jour dans l'Union européenne (UE). La réponse apportée à ces défis s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027² et, en particulier, de l'objectif pour la jeunesse européenne n° 3, intitulé "Sociétés inclusives".

¹ Dans les présentes conclusions, l'intégration de la jeunesse est entendue comme "une approche qui intègre les points de vue et les besoins des jeunes aux processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques, ainsi qu'aux processus décisionnels. Cette intégration garantit que les défis et les préoccupations propres aux jeunes ne soient pas abordés de manière isolée mais intégrés de manière transversale dans des cadres politiques plus larges."

² "Améliorer les décisions politiques en ce qui concerne leur incidence sur les jeunes dans l'ensemble des secteurs, notamment l'emploi, l'éducation, la santé et l'inclusion sociale."

2. Cette exposition à des crises successives a mis en lumière certains des problèmes structurels préexistants de notre société. La complexité des défis auxquels les jeunes sont confrontés n'a jamais été aussi manifeste, mettant en exergue le lien étroit entre des facteurs tels que l'égalité de l'accès à l'emploi, au logement et à une éducation de qualité au regard de la cohésion sociale, et le bien-être socioémotionnel, ainsi que la participation politique et sociétale et la concrétisation des attentes des jeunes, qui appellent de leurs vœux une Union européenne riche de possibilités, où la pleine jouissance du droit à la justice sociale est garantie³.
3. La lutte contre l'exclusion sociale, la discrimination et la violence de toutes sortes est un objectif prioritaire de l'Union européenne. En particulier, le principe de non-discrimination est une valeur fondamentale de l'Union européenne, consacrée par le traité sur l'Union européenne, par les articles 9, 10 et 18 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et par les articles 14, 21, 24, 32 et 33 de la charte des droits fondamentaux.
4. Les Européens âgés de 16 à 29 ans ont une probabilité plus élevée que l'ensemble de la population de vivre dans un dénuement matériel grave. En 2021, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale était plus élevé chez les 16-29 ans que dans la population générale (24,8 % contre 21,6 %). Cette tendance - un risque plus élevé de pauvreté ou d'exclusion sociale chez les jeunes - peut être observée dans près de la moitié (13 sur 27) des États membres de l'UE⁴.

³ Selon l'enquête Eurobaromètre Flash sur la jeunesse et la démocratie réalisée entre le 22 février 2022 et le 4 mars 2022, les attentes les plus courantes des jeunes pour l'Année européenne de la jeunesse 2022 étaient que les décideurs soient davantage à l'écoute de leurs demandes et y donnent suite (72 %), et qu'ils soutiennent leur développement personnel, social et professionnel (71 %). La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a renforcé les jeunes dans leur conviction que la priorité principale de l'UE est de préserver la paix, de renforcer la sécurité internationale et de promouvoir la coopération internationale (37 %). Ils attendaient ensuite de l'UE qu'elle augmente leurs possibilités d'emploi (33 %), lutte contre la pauvreté et les inégalités économiques et sociales (32 %), favorise les politiques respectueuses de l'environnement et lutte contre le changement climatique (31 %). Les jeunes considéraient non seulement la santé mentale et physique et le bien-être (34 %), la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique (34 %) mais aussi l'éducation et la formation, y compris la libre circulation des apprenants (33 %), comme les domaines prioritaires de l'Année européenne de la jeunesse.

⁴ Eurostat, Explication des statistiques: les jeunes et l'inclusion sociale.

5. Les possibilités de vivre de manière autonome demeurent insuffisantes, compte tenu des difficultés rencontrées par les jeunes de l'UE pour accéder au logement, en raison de la précarité de l'emploi et du coût élevé de l'achat ou de la location d'un bien immobilier, inabordable pour une grande partie des jeunes. L'accès à un logement décent est une condition fondamentale pour garantir des sociétés véritablement inclusives et égalitaires, comme il ressort d'une résolution du Parlement européen⁵ qui encourage l'UE à reconnaître l'accès à un logement décent et abordable comme un droit de l'homme, cette question se posant avec encore plus d'acuité pour les jeunes⁶.
6. Les différentes formes de violence auxquelles les jeunes Européens sont exposés constituent un autre problème qu'il convient de résoudre, en particulier la violence psychologique liée à la désinformation et à la désinformation et l'incidence des réseaux sociaux sur la santé mentale. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a indiqué dans son rapport 2021⁷ que le taux de violence physique, de harcèlement et de cyberintimidation était beaucoup plus élevé chez les jeunes qu'au sein des autres groupes d'âge. En outre, le rapport a mis en évidence le fait que les personnes LGBTI, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les jeunes femmes sont particulièrement vulnérables à la violence et au harcèlement. C'est d'autant plus le cas lorsque les jeunes sont touchés par des formes de discrimination multiples et croisées ou par d'autres désavantages, ainsi que l'indiquent les conclusions de la présidence sur la sécurité des personnes LGBTI dans l'Union européenne, et la Commission européenne a également adopté de grandes stratégies et des plans d'action visant à promouvoir une Union de l'égalité^{8 9}.

⁵ Résolution du Parlement européen du 21 janvier 2021 sur l'accès à un logement décent et abordable pour tous (2019/2187(INI)).

⁶ Comme l'indiquent les chiffres d'Eurostat de 2020, tous les États membres de l'UE ont enregistré un taux de privation grave de logement plus élevé chez les jeunes que dans l'ensemble de la population.

⁷ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, rapport sur les droits fondamentaux 2021.

⁸ Conclusions de la présidence sur la sécurité des personnes LGBTI dans l'Union européenne, 9942/23.

⁹ Cinq stratégies en faveur de l'égalité ont été adoptées en 2020 et 2021 pour progresser vers une Union de l'égalité: la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 (COM(2020) 152 final); la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 (COM(2020) 698 final); le plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025 (COM(2020) 565 final); le cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms pour la période 2020-2030 (COM(2020) 620 final); et la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 (COM(2021) 101 final).

7. Selon la dernière enquête du Parlement européen auprès des jeunes¹⁰, 55 % des jeunes de l'UE ont déclaré que leur compréhension de ce qu'est l'Union européenne était très limitée, voire totalement inexistante. La plupart des jeunes interrogés estimaient qu'ils n'avaient pas leur mot à dire ou très peu sur les décisions, les lois et les politiques importantes les concernant¹¹. Les jeunes se tournent de plus en plus vers des modes d'expression politique non institutionnels. Si une telle évolution peut être considérée comme essentiellement positive, elle est préoccupante si elle se fonde sur l'impression que les institutions européennes n'offrent aucune possibilité aux jeunes d'être associés aux processus décisionnels ou de répondre à leurs besoins et difficultés. Ainsi, une approche globale des défis auxquels les jeunes sont confrontés nécessite de les associer et d'encourager leur participation aux institutions publiques et aux processus d'élaboration des politiques, selon des formes de participation tant non institutionnelles qu'institutionnelles.
8. Le Comité économique et social européen (CESE)¹² souligne qu'il est important de procéder à une évaluation de l'impact des processus d'élaboration des politiques de l'UE sur les jeunes afin de tenir compte des besoins et des attentes des jeunes et des générations futures et d'offrir une portée qui englobe tous les domaines d'action qui touchent directement et indirectement les jeunes. Une évaluation de l'impact va au-delà du domaine traditionnel de la politique de la jeunesse.

¹⁰ Eurobaromètre Flash, rapport de septembre 2021.

¹¹ Plus la sphère de gouvernance examinée est éloignée, plus ce sentiment s'accroît: 53 % des jeunes estiment qu'ils n'ont pas leur mot à dire ou très peu sur les décisions, les lois et les politiques qui concernent leur région, ce pourcentage grimpe à 70 % pour les questions touchant l'UE dans son ensemble.

¹² Comité économique et social européen, Évaluation d'impact de l'UE du point de vue des jeunes (avis d'initiative), 21 septembre 2022, SOC/728-EESC-2022.

9. Dans sa résolution sur le bilan de l'Année européenne de la jeunesse 2022, le Parlement européen¹³ invite la Commission à mettre en place une véritable "évaluation d'impact de l'UE du point de vue des jeunes" afin de garantir l'engagement, la participation et l'implication réels des jeunes dans la préparation de toutes les politiques de l'Union, de procéder à une évaluation systématique de l'impact de ses propositions afin de s'assurer qu'elles promeuvent et reflètent les besoins des jeunes et de prendre des mesures d'atténuation en cas d'impact négatif.
10. Dans sa charte européenne de la jeunesse et de la démocratie, le Comité européen des régions¹⁴ demande que soit instauré un mécanisme d'examen des répercussions pour la jeunesse, afin de garantir que toute nouvelle législation ou politique de l'UE fasse l'objet d'une analyse d'impact pour les jeunes, prévoyant notamment une consultation de leurs organisations aux différents niveaux et des experts en la matière au niveau de l'UE et l'élaboration de mesures d'atténuation des effets négatifs éventuellement constatés.
11. Le rapport sur les résultats finaux de la conférence sur l'avenir de l'Europe appelle à mettre en place un "contrôle par les jeunes" de la législation, qui comprendrait une analyse d'impact et un mécanisme de consultation des représentants de la jeunesse, lorsque la législation est susceptible d'avoir une incidence sur les jeunes. Comme décrit dans la proposition 47, "pour que toutes les décisions politiques de l'UE soient analysées par le prisme des jeunes". En outre, le rapport appelle à la mise au point d'un "test jeunesse" pour toute politique et toute proposition législative afin de garantir "une analyse d'impact axée sur les jeunes comprenant une consultation des jeunes"¹⁵.

¹³ Résolution du Parlement européen du 24 novembre 2022 sur le bilan de l'Année européenne de la jeunesse 2022 (2022/2953(RSP)).

¹⁴ La charte européenne de la jeunesse et de la démocratie, Comité européen des régions, novembre 2022.

¹⁵ Conférence sur l'avenir de l'Europe, rapport sur les résultats finaux, mai 2022.

RECONNAISSANT CE QUI SUIVIT:

12. Comme souligné dans la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027: "Un nombre croissant de jeunes ne font plus confiance à l'Union européenne, rencontrent des difficultés à comprendre ses principes, ses valeurs et son fonctionnement. Le déficit démocratique dans les processus de l'Union européenne est aussi une des raisons de la montée de l'euroscpticisme parmi les jeunes¹⁶." Néanmoins, selon l'enquête Eurobaromètre sur la jeunesse et la démocratie en 2022, les jeunes ont certaines attentes à l'égard de l'UE, telles que la préservation de la paix, l'augmentation des possibilités d'emploi pour les jeunes et la lutte contre la pauvreté et les inégalités économiques et sociales¹⁷.
13. Lors du sixième cycle de consultations du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, visant à permettre aux jeunes de faire entendre leur voix dans le processus d'élaboration de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, il est apparu clairement que les jeunes se sentaient sous-représentés dans les processus décisionnels et qu'ils avaient une capacité limitée à exercer une influence transversale sur toutes les politiques ayant un impact sur les défis auxquels ils étaient confrontés aux niveaux local, régional, national et européen. Cette perception est restée présente dans le neuvième cycle du dialogue en faveur de la jeunesse qui s'est récemment achevé, et au cours duquel les jeunes ont continué à demander "des mesures appropriées pour généraliser la participation effective de la jeunesse dans tous les domaines d'action pertinents"¹⁸.

¹⁶ Les objectifs pour la jeunesse résultant du dialogue structuré avec la jeunesse 2017-2018, indiquent que "Le déficit démocratique dans les processus de l'Union européenne est aussi une des raisons de la montée de l'euroscpticisme parmi les jeunes" et proposent ensuite des mesures spécifiques concernant ce déficit. Stratégie européenne en faveur de la jeunesse, annexe 3.

¹⁷ Voir la note de bas de page 4.

¹⁸ Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les résultats du 9^e cycle du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, 2023/C 185/04.

14. En juin 2021, l'enquête Eurobaromètre Flash sur la jeunesse a montré que l'une des principales attentes des jeunes était que la société dans son ensemble et les décideurs en particulier écoutent davantage leurs points de vue et répondent à leurs besoins. 33 % des jeunes ont donné cette réponse¹⁹.
15. Ainsi que le montrent les données statistiques relatives à l'âgisme, l'âge est un facteur de discrimination majeur qui crée des inégalités dans nos sociétés, comme l'a reconnu l'Organisation mondiale de la santé²⁰, et il est crucial d'en tenir compte lors de l'élaboration des politiques publiques ayant trait aux questions touchant les jeunes, afin de protéger les valeurs de solidarité intergénérationnelle en tant que pilier fondamental de la cohésion sociale.
16. Le passage de l'éducation et de la formation au marché du travail continue d'être constitué d'obstacles pour de nombreux jeunes en Europe, qui sont confrontés à de grandes difficultés pour trouver des emplois décents qui leur permettront de réaliser pleinement leurs projets de vie et d'avoir de meilleures perspectives d'avenir.
17. Les jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) représentent une proportion considérable de l'ensemble des jeunes en Europe. En 2021, 13,1 % de la totalité de 15-29 ans (c'est-à-dire plus de 9,3 millions de personnes), étaient des NEET, les proportions variant grandement d'un État membre à l'autre. En outre, une attention particulière est accordée à ce groupe dans le cadre de l'Année européenne des compétences²¹.

¹⁹ Eurobaromètre Flash, enquête du Parlement européen sur la jeunesse, septembre 2021.

²⁰ L'Organisation mondiale de la santé considère l'âgisme comme la troisième cause principale de discrimination dans le monde.

²¹ Décision (UE) 2023/936 du Parlement européen et du Conseil relative à l'Année européenne des compétences, JO L 125 du 11.5.2023, p. 1.

18. Le chômage touche les jeunes dans une plus grande mesure et a un impact majeur sur ceux qui se trouvent dans des situations d'exclusion sociale et ceux qui vivent et travaillent dans des régions à risque dans les États membres de l'UE, y compris les régions ultrapériphériques²². Cela révèle que la vulnérabilité des jeunes face au chômage est exacerbée par l'intersectionnalité des différentes formes d'inégalités qui les touchent ou par les différentes formes d'exclusion auxquelles ils sont confrontés^{23 24}.
19. L'éducation, le travail, le logement et l'accès à des services de qualité sont des droits essentiels pour tous, notamment pour les personnes qui entament une nouvelle phase de vie dans une situation défavorisée ou qui sont confrontées à des perspectives d'emploi précaires et à d'autres défis transversaux qui aggravent ces inégalités, le manque de possibilités réduisant leurs chances de mener une vie meilleure et plaçant de nombreux jeunes dans une position de faiblesse dès le départ²⁵.
20. Ces désavantages sont aggravés de manière exponentielle dans les cas des jeunes femmes, des jeunes LGBTI, des jeunes issus de l'immigration et des jeunes handicapés.

²² Eurostat, Explication des statistiques: Le chômage des jeunes, août 2022.

²³ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, "Une Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025", COM(2020) 152 final.

²⁴ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, "Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025", COM(2020) 698 final.

²⁵ Recommandation CM/Rec(2015)3 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, 21 janvier 2015.

21. La crise climatique et les conséquences du réchauffement climatique n'ont jamais été aussi urgentes qu'aujourd'hui et elles affectent en particulier la vie des jeunes. Afin de ne pas compromettre les perspectives de vie des jeunes, il est nécessaire de prendre des mesures structurelles, durables et à long terme dans de nombreux domaines d'action qui doivent cibler en particulier les jeunes confrontés à de multiples formes de discrimination et d'autres désavantages.
22. La prochaine communication de la Commission européenne sur l'héritage de l'Année européenne de la jeunesse 2022, ainsi que l'évaluation intermédiaire de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, offrent une excellente occasion de faire le point des expériences passées et de renforcer les outils essentiels existants en matière de politique de la jeunesse²⁶, ainsi que de placer des priorités telles que le bien-être des jeunes au cœur de l'élaboration des politiques et de leur donner les mêmes chances de réaliser leurs projets de vie sans violence et en pleine conscience et en jouissant pleinement de leurs droits²⁷.
23. Le rôle joué par le coordinateur européen des activités relatives à la jeunesse de la Commission, renforçant la coopération et l'intégration intersectorielles, ainsi que le développement des connaissances et les échanges sur les questions liées à la jeunesse au sein des services de la Commission européenne, et travaillant en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes afin d'assurer une communication cohérente avec les jeunes, a constitué une innovation majeure, découlant de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027.

²⁶ Instruments figurant à la section 3 de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, intitulée "Coopérer sur la base d'instruments et d'une bonne gouvernance".

²⁷ Voir la note de bas de page 3.

CONSIDÉRANT CE QUI SUIVIT:

24. Tous les jeunes sont une ressource pour la société et l'ensemble des politiques et activités relatives aux jeunes devraient veiller au respect du droit des jeunes de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques qui les concernent au moyen d'une participation effective des jeunes et des mouvements de jeunesse. Ainsi, y compris par l'intermédiaire de ses programmes tels qu'Erasmus+ et le corps européen de solidarité, l'Union européenne devrait s'attacher à préserver les droits des jeunes, relever les défis auxquels ils sont confrontés et répondre à leurs besoins et à leurs attentes. De cette manière, il est possible de garantir une UE qui investit dans son propre avenir et préserve sa durabilité économique, sociale et environnementale.
25. Les jeunes sont des sujets de droit, avec l'ensemble de leur potentiel, de leurs capacités et de leurs talents qui sont essentiels pour toute société, et ils devraient être pleinement intégrés aux processus politiques et décisionnels.
26. La participation des jeunes est une condition essentielle pour légitimer et accroître l'efficacité de tout processus politique, ainsi que pour permettre aux jeunes de faire confiance et de croire aux institutions européennes, en renforçant les liens qui les unissent à l'identité et aux valeurs d'une Europe qui doit également s'engager pour l'avenir de ses jeunes.

27. Les jeunes d'Europe sont une population complexe et variée, et l'UE devrait veiller à ce que la conception de politiques axées sur les jeunes adopte une approche fondée sur les droits qui intègre le point de vue des jeunes, permettant à ces politiques d'être véritablement inclusives et de cibler les jeunes, dans toute leur diversité, dans l'ensemble de l'Europe.
28. La vie des jeunes est façonnée par des politiques qui sont ancrées dans divers domaines d'action et qui reposent sur différents niveaux de mise en œuvre. Par conséquent, seule une intégration prioritaire de la jeunesse dans les différents domaines d'action permettra de faire en sorte que les besoins spécifiques des jeunes ou les effets sur les jeunes dans le cadre des politiques ou programmes envisagés soient pris en considération²⁸.
29. Ces politiques européennes doivent également privilégier le bien-être, la santé mentale et les soins de santé, y compris une réflexion collective et une action politique subséquente visant à protéger le rôle des jeunes dans le partage de ressources et leur capacité à influencer les processus décisionnels d'un point de vue générationnel grâce à une coopération intergénérationnelle.

²⁸ "Déclaration de Reykjavík — Unis autour de nos valeurs", faisant suite au quatrième sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe (16 et 17 mai 2023, Reykjavík).

INVITENT LA COMMISSION EUROPÉENNE À:

30. Renforcer l'intégration de la jeunesse dans tous les domaines d'action, conformément à la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 et à l'Année européenne de la jeunesse, afin de promouvoir l'intégration du point de vue des jeunes dans l'élaboration des politiques de l'UE. Plus précisément, intégrer le point de vue des jeunes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, en appliquant cette approche à tous les domaines ayant une incidence sur la vie des jeunes, et en associant, le cas échéant au niveau de l'UE, la coordonnatrice européenne des activités relatives à la jeunesse.
31. Veiller à ce que les outils existants de la Commission pour une meilleure réglementation soient pleinement exploités, de sorte que les incidences sur les jeunes soient prises en considération dans le cadre de l'élaboration des politiques de l'UE. Une meilleure intégration des points de vue des jeunes dans l'élaboration des politiques pourrait contribuer à la réalisation des objectifs d'une évaluation d'impact de l'UE du point de vue des jeunes.
32. Explorer et analyser plus avant le recours à une analyse d'impact réglementaire relative aux politiques de l'UE sur les jeunes. Cela peut inclure l'application éventuelle d'une évaluation d'impact de l'UE du point de vue des jeunes. Cette évaluation d'impact du point de vue des jeunes pourrait être considérée comme un outil analytique permettant d'évaluer l'incidence des politiques de l'UE sur les jeunes. Elle pourrait s'inspirer des modèles qui existent déjà dans certains États membres.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS ET AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, À:

33. Coopérer dans le cadre de la politique d'intégration de la jeunesse dans tous les domaines d'action, le cas échéant, conformément à la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, afin de promouvoir l'intégration du point de vue des jeunes dans l'élaboration des politiques au sein de l'UE. Plus précisément, favoriser l'intégration de la jeunesse dans la prise de décision et la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, en appliquant cette approche à tous les domaines ayant une incidence sur la vie des jeunes.
34. Améliorer la coopération, y compris l'apprentissage mutuel, entre la Commission européenne, les États membres, les organisations de jeunesse et les autres parties prenantes concernées, notamment au moyen de pratiques existantes telles que les activités d'apprentissage entre pairs, en ce qui concerne la mise en œuvre d'approches inclusives dans les politiques publiques qui analysent l'incidence de celles-ci sur la vie des jeunes.

35. Encourager une prise de décision qui soit solidement fondée sur des données probantes et des données empiriques²⁹ et reconnaître que l'intégration des jeunes et leur participation significative sont essentielles à l'élaboration des politiques publiques.
36. Coopérer aux efforts nécessaires, avec les parties prenantes concernées, pour intégrer la dimension de la jeunesse dans l'analyse d'impact et l'évaluation des politiques au sein de l'UE afin d'améliorer les processus décisionnels et de permettre aux jeunes de l'UE de jouer un rôle important dans la définition de leur propre avenir.
37. S'appuyer sur les réalisations et l'approche cocreative de l'Année européenne de la jeunesse et continuer de mobiliser un engagement à plusieurs niveaux associant les institutions européennes, les États membres et les jeunes de l'UE, en mettant l'accent sur les valeurs que sont la transparence et l'accessibilité, afin d'entraîner une incidence positive sur les liens qui unissent les jeunes Européens à l'UE.

²⁹ Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, JO C 456 du 18.12.2018.

Les politiques en faveur de la jeunesse n'ont cessé d'être encouragées ces dernières années, comme le montrent les éléments suivants:

- la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, avec ses 11 objectifs européens pour la jeunesse, conçus pour les jeunes en Europe et représentant leurs priorités avant la pandémie;
- l'accent mis sur les jeunes dans le socle européen des droits sociaux, qui définit 20 principes essentiels pour des marchés du travail et des systèmes de protection sociale équitables et efficaces;
- l'adoption en 2020 du plan d'action de la Commission européenne sur l'intégration et l'inclusion 2021-2027, qui accorde une attention particulière aux jeunes Européens;
- l'engagement pris en 2020 d'appliquer la garantie renforcée pour la jeunesse, qui a accru le large soutien apporté à l'emploi des jeunes dans l'UE, dans le cadre d'une approche plus inclusive;
- la désignation de 2022 comme Année européenne de la jeunesse, dans le but de renforcer, d'autonomiser et de promouvoir de nouveaux espaces et de nouvelles possibilités permettant aux jeunes de participer et de jouer un rôle de premier plan en Europe.
